



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-068 du 27 mai 2026

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association Arpajon Freising

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHAJEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n° 2026-068 du 27 mai 2026

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association Arpajon Freising

Freising est une ville allemande de Bavière de 47 000 habitants, jumelée avec la ville d'Arpajon. L'association Arpajon Freising gère ce jumelage depuis 2000. Elle a pour but de favoriser, dans le cadre de la construction de l'Europe, les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux...etc. Elle organise et favorise les rencontres entre les villes jumelles lors de visites ou séjours de délégations. Elle participe au soutien de toute action entreprise dans le sens de l'unification de l'Europe et du rapprochement des peuples.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner dix élus comme représentants communaux au sein du Conseil d'administration de l'association Arpajon Freising, conformément à ses statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Arpajon Freising,

VU l'avis de la commission « Enfance, jeunesse, santé, solidarités, sports, inclusion, seniors, vie associative » du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DESIGNE les élus suivants en tant que des membres représentants de l'association Arpajon Freising :

- Mme Isabelle PERDEREAU
- Mme Dominique CHEMIT
- M. Rachid BOUCHAMA
- Mme Sylvie POINTEL
- M. Sébastien FERRIE
- Mme Virginie VAFIADES
- Mme Ilona BATOUFFLET
- Mme Farida FREHAT
- M. Franck THORY
- M. Pierre RICARD

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
le jour, mois et an susdits
Le Maire,



Isabelle Perdereau
Isabelle PERDEREAU.